



La perception et la répartition des droits pour les chaînes de la TNT

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) a débuté le 31 mars 2005 et couvre, depuis octobre, la moitié de la population française. Elle permet la diffusion en qualité numérique des chaînes de télévision - via un adaptateur ou un téléviseur numériques - et favorise l'augmentation du nombre de chaînes émises par voie hertzienne terrestre. La diffusion des chaînes gratuites a démarré le 31 mars 2005. Les chaînes payantes doivent commencer leur diffusion entre septembre 2005 et mars 2006. L'ensemble des informations sur la mise en place des chaînes est disponible sur le site www.tnt-gratuite.fr.

1 – La perception des droits

L'offre de la TNT concerne, actuellement, dix-huit chaînes de télévision gratuites, dont neuf reprises et une dizaine de chaînes payantes, accessibles par abonnement.

concernant les chaînes gratuites reprises *

S'agissant des chaînes généralistes reprises via la TNT, les éventuelles recettes (publicitaires ou autres) supplémentaires engendrées seront automatiquement intégrées au chiffre d'affaires global de la chaîne qui constitue l'assiette de rémunération des sociétés d'auteurs. Dans le cas d'une extension de la diffusion (comme France 5 ou Arte), les sociétés d'auteurs se rapprocheront de ces chaînes pour étudier un éventuel complément de rémunération.

concernant les nouvelles chaînes gratuites **

Cinq nouvelles chaînes ont vu le jour à l'occasion du lancement de la TNT et quatre autres seront disponibles d'ici la fin de l'année. Celles-ci ont été approchées par les sociétés d'auteurs et des négociations ont été entamées pour la mise en place de contrats généraux de représentation.

La rémunération sera assise sur les recettes de ces chaînes. Ces perceptions feront ensuite l'objet d'un partage entre les sociétés d'auteurs signataires sur la base de la représentativité du répertoire de chacune.

Les négociations sont toujours en cours et les premiers encaissements des sociétés d'auteurs ne devraient pas intervenir avant fin 2006.

concernant les chaînes payantes ***

Des négociations sont en cours entre les sociétés d'auteurs et les chaînes payantes pour l'autorisation de l'exploitation des œuvres sur ce nouveau vecteur de communication.

Ces chaînes bénéficiant déjà d'une autorisation pour le câble ou les satellites, les nouvelles recettes provenant de la TNT seront ajoutées à leur chiffre d'affaires global. La rémunération complémentaire des sociétés d'auteurs en découlera automatiquement.

2 - La répartition des droits pour les chaînes de la TNT

S'agissant des chaînes hertziennes ou déjà présentes sur le câble et les satellites, le tarif calculé pour l'année 2005 tiendra compte des éventuels compléments de rémunération engendrés par l'exploitation sur la TNT.

S'agissant des nouvelles chaînes, une mise en répartition s'effectuera dès que la Scam aura reçu les premières rémunérations et pu obtenir les données de diffusion nécessaires à l'analyse de l'exploitation effective des œuvres.

Pour rappel concernant les chaînes payantes, la Scam n'a pas d'accord avec Eurosport et LCI étant donné que les droits d'exploitation des œuvres non musicales sont cédés contractuellement par leurs auteurs. Il n'y a donc pas de reversement de droits pour ces chaînes de la part de la Scam, y compris pour le câble et les satellites.

* Les chaînes gratuites reprises

TF1 - France 2 - France 3 - Canal+ (programmes en clair) - **France 5 - M6 - Arte - TMC - LCP La Chaîne Parlementaire**, deux chaînes publiques en horaires partagés (LCP- Assemblée Nationale et Public Sénat).

** Les nouvelles chaînes gratuites

> diffusées le 31 mars 2005

France 4, chaîne publique des spectacles et des événements du groupe France Télévisions (ex-Festival) ;

NT1, chaîne privée généraliste du groupe AB (appelée également LA 4) ;

NRJ 12, chaîne privée musicale du groupe NRJ ;

Direct 8, chaîne privée du direct, des magazines et des reportages du groupe Bolloré ;

W9, chaîne privée à dominante musicale et fiction du groupe M6.

> diffusées depuis octobre

I>Télé, chaîne privée d'information du groupe Canal + ;

Europe 2 TV (ex i-MCM), chaîne privée musicale du groupe Lagardère.

> lancement prévu en novembre

Gulli, chaîne jeunesse et familiale proposée par les groupes Lagardère et France Télévisions ;

BFM TV, chaîne privée d'information du groupe Nextradio.

*** Les chaînes payantes (abonnement)

> lancement prévu entre septembre 2005 et mars 2006

AB1, chaîne privée de fiction ;

Canal + (crypté) ;

Eurosport, chaîne privée sportive du groupe TF1 ;

LCI, chaîne privée d'information en continu du groupe TF1 ;

Paris Première, chaîne privée généraliste à dominante culture et spectacles du groupe M6 ;

TF6, chaîne privée généraliste à dominante fiction des groupes TF1 et M6 ;

TPS STAR, chaîne privée cinéma des groupes TF1 et M6 ;

Canal J, chaîne privée jeunesse du groupe Lagardère ;

Canal + Cinéma, cinéma récent et de découverte, cinéma d'auteur ;

Canal + Sport, sport premium ;

Planète, chaîne privée documentaire et découverte du groupe Canal+.

Informations >	pôle relations auteurs
Françoise Haezebaut	01 56 69 58 72
Catherine Mourey	01 56 69 58 66
Véronique Nataf	01 56 69 58 75